

## Comment payer votre compte de taxes ?

### Par votre institution financière

En vous présentant dans la majorité des institutions financières, aux comptoirs de service ou aux guichets automatiques.

### Votre institution financière acquitte votre compte de taxes ?

Vous devez lui transmettre une copie de votre compte de taxes et vous assurer que le paiement de vos taxes s'effectue conformément aux dates prescrites.

### Par Internet

Vous pouvez également payer par Internet sur les différents réseaux bancaires en inscrivant le numéro de référence/compte de 18 chiffres identifié dans le haut de votre talon de remise :

Veuillez joindre le coupon avec votre paiement.	
Adresse de l'immeuble 1234 NOM DE RUE	<b>VERSEMENT 1</b>
Matricule 9864-XXX-XXXX-X-XXX-XXXX	Echéance 2026-03-19 SIPC
	N° référence pour paiement <b>90649XXXXXXXXXX</b>
	Taxes courantes 950,17
	Autres sommes 0,01
	<b>Total à payer 950,18 \$</b>
	Montant payé

NE PAS PLIER, NI AGRAFER

Vous pouvez également maintenant payer par Internet sur le site de la Ville avec une carte de crédit seulement. Des frais de 2,04% du total du compte de taxes ou du versement payé seront applicables.

### Par la poste

En acheminant votre (vos) chèque(s) ou mandat(s) bancaire(s) libellé(s) à l'ordre de :

Ville de Terrebonne, TAXES, C.P. 120, Terrebonne (Québec) J7M 1Z2.

Il est possible d'envoyer cinq chèques postdatés dans la même enveloppe, avec les talons de remise.

### Au comptoir en espèces, par chèque ou paiement direct

Argent comptant, chèque(s), mandat(s) bancaire(s) et paiement direct via Interac sont acceptés.

Aucune carte de crédit n'est acceptée au comptoir.

- 513, montée Masson, J6W 2Z2  
(Direction des finances et de l'approvisionnement)

## Mes taxes sans papier

Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à créer votre accès à votre compte de taxes en ligne ce qui vous permettra de le consulter en tout temps. De plus, vous cesserez de recevoir votre compte de taxes en version papier puisque la version électronique deviendra la version officielle.

Rendez-vous au [terrebonne.ca/taxes](https://terrebonne.ca/taxes)

## Dates d'échéance de paiement du compte de taxes 2026

- 1<sup>er</sup> versement > 24 mars 2026
- 2<sup>e</sup> versement > 19 mai 2026
- 3<sup>e</sup> versement > 14 juillet 2026
- 4<sup>e</sup> versement > 15 septembre 2026
- 5<sup>e</sup> versement > 20 octobre 2026

## Payer en ligne : simple, rapide, sécuritaire!

Consultez votre institution financière pour en savoir plus. Possibilité de paiement en ligne sur le site Internet de la Ville par carte de crédit seulement.

## Programme de subvention pour aînés

Le gouvernement a mis sur pied un programme de subvention pour aînés relatif à une hausse de taxes municipales. Il vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales payables à l'égard de votre résidence à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci. Les détails et conditions se retrouvent sur le site de Revenu Québec. Vous pouvez y avoir accès via la page Taxation du site Internet de la Ville de Terrebonne.



## Informations

450 961-2001 | [terrebonne.ca/taxes](https://terrebonne.ca/taxes)

## Notes importantes

### Cinq versements

Tous les contribuables de la Ville de Terrebonne ayant un compte de taxes de plus de 300 \$ peuvent acquitter leur compte de taxes en cinq versements égaux. La date d'échéance pour chacun des versements est inscrite sur les talons de remise rattachés à votre compte (ne joindre que celui correspondant à votre paiement et conserver votre compte, car celui-ci ne vous sera pas retourné). Merci de ne pas agraffer les talons au(x) chèque(s) ou au(x) mandat(s) bancaire(s).

### Reçu

Aucun reçu ne vous sera remis à moins que votre paiement soit effectué en argent comptant au comptoir de la perception des taxes. L'encaissement de votre chèque tiendra lieu de reçu. Pour votre déclaration de revenus, votre compte de taxes fait foi du montant payé. Veuillez en conserver une copie dans vos dossiers.

### Taxes scolaires

Pour des informations concernant le paiement de la taxe scolaire, veuillez communiquer, selon le cas, avec le Centre de services scolaire des Affluents au 450 492-9400, poste 3524, ou avec le Centre de services scolaire des Mille-Îles au 450 974-7000.

### Changement d'adresse

Pour nous faire part des modifications concernant votre adresse postale, veuillez remplir le formulaire à [terrebonne.ca/taxes](https://terrebonne.ca/taxes)

### Compte de taxes en ligne

Visitez le [terrebonne.ca/taxes](https://terrebonne.ca/taxes) pour consulter votre compte de taxes en ligne.

Si votre compte de taxes comporte des arrrages (retard dans le paiement avec intérêts), veuillez communiquer avec nous pour connaître le solde exact. Le taux d'intérêt annuel est de 12% depuis 2021.

Veuillez prévoir un délai compensatoire des institutions financières en faisant le paiement quelques jours avant la date d'échéance.

Des frais de 25,75 \$ seront facturés pour les paiements en trop dont vous souhaitez le remboursement au lieu de l'application du crédit à l'année suivante.



# Bien comprendre son compte de taxes

Budget 2026



## Mot du maire

Chères Terrebonniennes, chers Terrebonniens,  
 Vous recevez aujourd'hui votre compte de taxes municipales. Conformément à nos engagements, la variation du compte de taxes moyen de 2026 par rapport à 2025, soit 2,94%, est inférieure à l'inflation connue durant l'année 2025 pour la région de Montréal (3,3%). Le respect de cet engagement a nécessité, comme toujours, une grande rigueur budgétaire et la recherche de solutions au sein de tous les départements de la ville.

Les choix budgétaires qui en découlent reposent sur trois éléments essentiels : l'équité, le maintien de services de qualité, et le respect de la capacité de payer des contribuables.

Qu'il s'agisse de l'entretien des infrastructures, du déneigement, de l'approvisionnement en eau potable, de la gestion des eaux pluviales, de la sécurité publique ou du développement de nos espaces verts et de nos loisirs, ces sommes permettent à la Ville de continuer à offrir des services de qualité adaptés aux besoins de ses citoyens.

Le budget 2026 s'inscrit dans une volonté de poursuivre nos efforts d'amélioration de notre milieu de vie, d'adaptation aux changements climatiques et de réponse adéquate aux nouveaux défis qui se posent au monde municipal. Ces défis, nous les relevons ensemble, car c'est l'essence même d'une communauté.



*Mathieu Traversy*

Mathieu Traversy  
Maire

## Comparatif pour une maison moyenne

Le compte de taxes d'une maison moyenne	2025	2026
Taxes sur une valeur de :	462 698,00 \$	499 795,67 \$
Foncière générale	3141,73 \$	3207,32 \$
Foncière spéciale - Infrastructures	161,95 \$	174,93 \$
Foncière spéciale - Fonds bleu	31,46 \$	62,28 \$
Taxes de service (eau et assainissement)	386,00 \$	386,00 \$
<b>Total</b>	<b>3721,14 \$</b>	<b>3 830,53 \$</b>
Écart		109,39 \$ (2,94 %)

- En plus de maintenir le compte de taxes sous l'IPC (3.3%) la Ville a également atténué l'impact de la taxation liée à la nouvelle valeur au rôle d'une propriété. La Ville utilise, depuis 2023, une disposition de la Loi sur la fiscalité municipale permettant d'étaler sur trois ans la variation entre les rôles 2023-2025 et 2026-2028. Ainsi, l'année 2026 correspond à la première année de cet étalement, ce qui signifie que seulement le premier tiers de l'augmentation de la valeur est pris en compte dans le calcul de la taxation. Sur votre compte de taxes, la valeur imposable 2026 reflète donc uniquement ce premier tiers, puisqu'il s'agit de l'année un de l'étalement sur trois ans.

- L'IPC annuel de 2025 étant de 3,3 %, le compte de taxes moyen reste sous l'inflation. (Statistiques Canada sur l'IPC global en 2025 pour la région métropolitaine de Montréal)

## Priorités du budget

Le budget 2026 nous permet de maintenir et d'améliorer ce qui compte pour vous : la sécurité, la propreté, l'accueil et la vitalité de nos quartiers.

De plus :

- **Territoire** : augmenter nos investissements dans le *Plan climat* et la *Stratégie bleue*, des mesures proactives visant à répondre aux défis des changements climatiques.
- **Communauté** : intensifier la participation citoyenne et les consultations publiques.
- **Organisation** : améliorer la qualité des services aux citoyens tout en simplifiant nos processus.
- **Fondations** : investir dans nos infrastructures et le maintien de nos actifs.

Notre objectif : continuer à bâtir une Ville forte, solidaire et tournée vers l'avenir, sans compromettre votre qualité de vie.

## Sous-catégories et zones sectorielles

La Ville peut désormais diviser son territoire en secteurs distincts afin d'appliquer une taxation foncière mieux adaptée aux besoins des milieux et aux priorités de développement.

Pour l'année 2026, la Ville de Terrebonne a procédé à la création de nouvelles sous-catégories d'immeubles. Dans la catégorie résiduelle, quatre sous-catégories ont été établies pour les immeubles multi logements, soit : 3 à 5 logements, 6 à 9 logements, 10 à 49 logements, ainsi que 50 logements et plus.

De plus, la Ville a aussi mis en place huit zones « poids lourds », au sein desquelles un taux de taxes plus élevé s'appliquera aux immeubles non résidentiels et industriels. Cette mesure vise à compenser les coûts excédentaires engendrés par la circulation répétitive des véhicules lourds, particulièrement en matière d'usure prématurée des infrastructures.

## Faits saillants du budget 2026

### Principales variations

#### Revenus

Revenus de mutation et ajustement de la tarification **9,1 M \$**

Augmentation du Fonds bleu **4,0 M \$**

Vente de terrains **9,2 M \$**

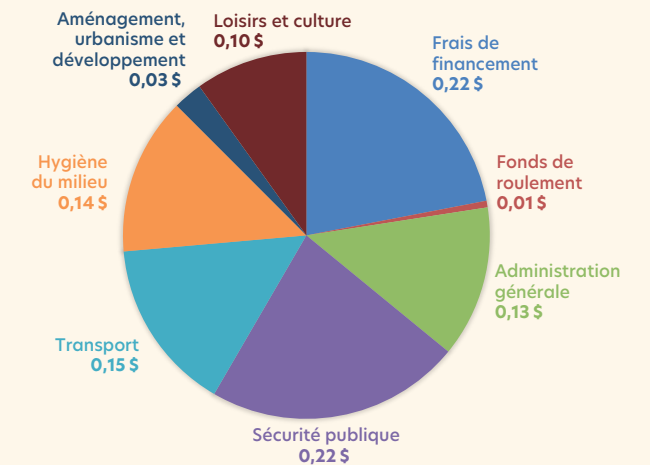
#### Dépenses

Paiement comptant des immobilisations **4,0 M \$**

Hausse des paiements du service de la dette **5,4 M \$**

Coûts pour les régimes de retraite et autres avantages sociaux **4,0 M \$**

## Répartition de chaque dollar payé



Pour consulter le budget et le programme triennal d'immobilisations, visitez le [terrebonne.ca/documentation-et-orientations](https://terrebonne.ca/documentation-et-orientations)